Foire aux questions (FAQ)

1. **Pouvez-vous préciser le processus de présélection ?**

Les candidatures sont d'abord validées par le conseil de classe. Ils évalueront si l'élève parviendra à se rattraper seul à son retour, comportement approprié,...).

Ensuite, elles seront validées par la Direction. Les élèves sont censés avoir la langue du pays d'accueil dans leur programme : L2, L3 ou L4 afin qu'ils puissent l'améliorer. (La L1 est la langue que l'élève maîtrise habituellement, donc seulement dans des cas très exceptionnels, si l'élève a de réelles difficultés, pourrait être envisagée).

**2. Quel est l'élève idéal pour l'école d'accueil ?**

En principe, l'élève dont le programme d'études correspond le mieux à celui de l'école. Mais il peut y avoir des exceptions.

Dans les *Guidelines on Organizing Students’ Mobility from and to the European Schools* (Appendix 7), il est précisé que les responsabilités de l'école d'accueil sont les suivantes :

- de faciliter à l'élève les matières obligatoires suivies dans l'école d'origine dans la mesure où elles sont offertes (L1, L2, L3, biologie, chimie, éducation physique, géographie, histoire, mathématiques, physique, religion/éthique)

- faciliter le plus grand nombre possible de matières à option (L4, économie, art, musique, grec ancien, TIC et latin)

- la section linguistique à suivre dans l'école d'accueil est normalement la même que dans l'école d'origine.

3. **Si notre enfant ne souhaite pas effectuer de mobilité, peut-on inviter un élève d'une autre école européenne à séjourner dans notre famille ?**

Oui, vous pouvez accueillir un élève d'une autre école européenne même si votre enfant ne participe pas à la mobilité. Si vous êtes disposé à le faire, veuillez me le faire savoir et je vous inscrirai sur la liste des familles d'accueil.

4**. Est-il possible d'effectuer l'échange avec une école basée dans un pays de la L4 de mon enfant pour améliorer ses compétences en L4** ?

Oui, c’est possible.

5. **Notre fille a L1 hongroise, L2 allemande, L3 anglaise, L4 espagnole. Quelle section linguistique peut-elle choisir et dans quel pays ?**

Vous pourriez postuler pour Luxembourg II et Francfort puisqu'ils ont la section L1 de votre fille (hongrois).

6. **Qui dois-je contacter pour trouver une famille d'échange ?**

Une fois que notre école, l'EEB1, et l'école d'accueil ont accepté la candidature de votre enfant, l'APEEE de l'école d'accueil cherchera une famille d'accueil. S'il n'y a pas d'APEEE, le coordinateur de l'école d'accueil peut vous aider dans cette tâche.

7. **Dans la liste que nous avons reçue, il y a des écoles européennes mais aussi des écoles européennes accréditées. Y a-t-il une différence en termes de coût, de programmes,... ? Les EE sont financées par nos institutions, mais les écoles accréditées restent des écoles payantes.**

Les écoles européennes accréditées suivent le même programme que les écoles européennes.

En principe, tous les coûts couverts par notre école devraient être couverts par l'école accréditée. Nos élèves qui sont allés dans des écoles européennes accréditées n'ont eu aucun problème. Pour plus d'informations, veuillez contacter directement l'école accréditée qui vous intéresse.

8. **Si nous optons pour un séjour à sens unique, quel montant doit être versé à la famille d'accueil? D'après les informations que j'ai reçues d'Alicante, les élèves doivent verser 500 euros pour un séjour aller simple.**

Les *Guidelines on Organizing Students’ Mobility from and to the European Schools* ne prévoient pas de paiement aux familles d'accueil pour les séjours aller simple. Il est vrai, cependant, que certaines familles peuvent décider de faire un paiement pour frais de pension, mais cela devrait être fait sur une base volontaire.

9. **Combien d'élèves ont fait des échanges ?**

Un total de 25 étudiants ont participé à la mobilité scolaire en 2022-2023.

10. **Est-il possible de faire l'échange en S6 ?**

Le programme de mobilité scolaire est uniquement destiné aux élèves de S5.

11. **Peut-on accueillir un élève en échange un an plus tard ?**

Vous pouvez choisir de le faire, mais les écoles d'accueil préfèrent que vous accueilliez l'élève la même année scolaire.

12. **Un élève de langue maternelle italienne avec L1FR et L2 EN, peut-il étudier dans la section italienne (L1) en Italie ?**

Il est recommandé aux élèves de choisir des écoles où ils peuvent suivre leur programme d'études.

13. **Puis-je demander qui sont les membres du conseil de classe ? Seulement les enseignants de L1 ou aussi d'autres ? Et sur quelle base le conseil de classe décide-t-il ?**

Le conseil de classe est composé de tous les enseignants de votre enfant. Ils évalueront principalement si votre enfant sera capable de rattraper son retard à son retour et si son comportement est approprié. Ils pourront également prendre en compte la motivation, l'adaptabilité,...

14. **Mon neveu est scolarisé dans une école non européenne et souhaiterait participer à un échange d'élèves dans l'école européenne. Cela serait-il possible ?**

Le programme de mobilité scolaire est uniquement destiné aux élèves des écoles européennes. Cependant, les professeurs de l'EEB1 peuvent organiser de leur propre initiative des échanges avec des écoles hors du système européen.

15. **Nous ne trouvons pas d'informations sur les matières obligatoires dans la liste des écoles européennes. Les écoles les proposent-elles ?**

Toutes les écoles européennes accréditées et non accréditées proposent les matières obligatoires.

16. **Si nous avons déjà une famille d'accueil, devons-nous l'indiquer dans la demande ou est-ce l'école qui décide de la famille d'accueil ?**

Si vous avez une famille d'accueil, vous devez l'indiquer dans la demande initiale (dans la rubrique Motivation) car cela augmente les chances d'être sélectionné.

17. **Si nous accueillons nous-mêmes un élève, pouvons-nous indiquer des critères de préférence (par exemple, parler anglais ou espagnol) ? L'élève doit-il nécessairement venir de l'école où irait notre enfant ?**

Oui, vous pouvez indiquer vos préférences mais nous ne pouvons pas vous garantir que cela sera possible.

L'élève viendra de l'école d'accueil où votre enfant ira.

18. **Lors de la sélection des candidatures à EEB1, faites-vous une différence entre les candidatures aux écoles européennes et les candidatures aux écoles européennes accréditées ?**

Non, nous ne le faisons pas.